ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Ville de Durbuy.

AVIS.

RECOURS de M. Marc BLASBAND contre l'octroi de permis d'environnement délivré par le SPW - DPA Namur Luxembourg en date du 08/07/2025 au Sport Club Wéris asbl àDurbuy.

Concerne le recours de M. **Marc Blasband,** contre la décision du SPW – DPA Namur Luxembourg d'accorder le permis d'environnement à **Sport Club Wéris asbl** – avenue de la Gare 75 à 6990 Hotton pour organiser une compétition de mototcross à raison d'un évènement d'une durée de 2 jours pour an durant 20 ans, entre le fin mars et la fin septembre sur des terrains situés le long de la N841, route d'Erezée (Lieu dit « Pas-Bayard ») à 6940 Durbuy.

L'autorité compétente pour statuer sur ce recours est le Ministre de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale de Durbuy, Basse Cour 13 à 6940 Barvaux, du **14 aout 2025 au 03 septembre 2025,** du lundi au samedi, de 09 :00 heures à 12 :00 heures, en s'adressant à l'accueil.

Références dossier :
1ère instance : 10018774
2ème instance : 10020816

Par le Collège,

La Directrice général adjointe,

Julie PONSARD

Adm. Communale de DURBUY (Luxembourg)

Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS